

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

**Séance du 14 novembre 2024**

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 8 novembre 2024 s'est réuni le 14 novembre 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (sauf à la 21<sup>ème</sup> question, départ), M. Guillaume KRABAL (sauf à la 19<sup>ème</sup> question, départ), Mme Mathilde ROUSSEL (sauf à la 19<sup>ème</sup> question, départ), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (sauf à la 19<sup>ème</sup> question, départ), M. Stéphane VILLAIN, M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD (sauf à la 19<sup>ème</sup> question, départ), M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, Mme Catherine LÉONIDAS (à compter de la 4<sup>ème</sup> question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Line MÉODE, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 21<sup>ème</sup> question, départ), M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BÉROT, M. Sébastien BOURAIN (sauf à la 22<sup>ème</sup> question, départ), M. Gérard-François BOURNET (sauf à la 19<sup>ème</sup> question, départ), Mme Josée BROSSARD, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (à compter de la 4<sup>ème</sup> question), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO (jusqu'à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Nadège DÉsir (à compter de la 1<sup>ère</sup> question), M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT (sauf à la 19<sup>ème</sup> question, départ), Mme Aya KOFFI, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (à compter de la 17<sup>ème</sup> question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Chantal MURAT, M. Patrick PHILBERT (sauf à la 19<sup>ème</sup> question, départ), M. Hervé PINEAU, M. Olivier PRENTOUT (à compter de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** :

M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), M. Jean-Luc ALGAY (départ à la 21<sup>ème</sup> question), M. Guillaume KRABAL (départ à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Mathilde ROUSSEL (départ à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (départ à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Guillaume KRABAL sauf à la 19<sup>ème</sup> question), Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD (départ à la 19<sup>ème</sup> question), M. Patrick BOUFFET (pouvoir à M. Alain DRAPEAU), M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), Mme Marie NÉDELLEC (départ à la 21<sup>ème</sup> question), M. Didier ROBLIN (départ à la 19<sup>ème</sup> question), Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, M. Sébastien BOURAIN (déport à la 22<sup>ème</sup> question), M. Gérard-François BOURNET (déport à la 19<sup>ème</sup> question), M. David CARON, M. Jean-Christophe DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF jusqu'à 3<sup>ème</sup> question), Mme Hélène DE SAINT-DO (à compter de la 17<sup>ème</sup> question), Mme Nadège DÉsir (avant la 1<sup>ère</sup> question), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. Hervé PINEAU), Mme Fabienne JARRIAULT (déport à la 19<sup>ème</sup> question), M. Didier LARELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL jusqu'à la 16<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Christine MILLAUD (pouvoir à M. Gérard-François BOURNET sauf à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à Mme Séverine LACOSTE), M. Patrick PHILBERT (déport à la 19<sup>ème</sup> question), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN jusqu'à la 11<sup>ème</sup> question), M. Michel RAPHEL (pouvoir à M. Antoine GRAU), M. Thierry TOUGERON (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), Mme Tiffany ROY (pouvoir à Mme Aya KOFFI), Conseillers communautaires ;

**Secrétaire de séance** : M. Christophe BERTAUD

n° 09

## PRÉSENTATION ET VALIDATION DE LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE INTERLUD+

Rapporteur : M. FOUNTAINE

***Il s'agit de formaliser les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les différents acteurs de la logistique urbaine via la signature d'une Charte proposée sur le modèle d'InterLUD+ qui est un programme CEE porté par le CEREMA pour accompagner les collectivités dans cette démarche.***

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a engagé une réflexion sur la logistique urbaine, basée sur une concertation forte avec les acteurs du transport de marchandises en ville tels que les transporteurs, les commerçants, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, les services de la Ville de La Rochelle pour arriver à la formalisation d'un plan d'actions visant une logistique urbaine plus durable. Les principaux objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Faire du transport de marchandises un levier pour offrir aux Rochelais un cadre de vie qualitatif et apaisé (moins de congestion, moins de pollution),
- Répondre aux ambitions du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone, le transport de marchandises étant l'une des sources d'émission importante de CO<sup>2</sup> du territoire,
- Proposer des services logistiques performants visant à soutenir la dynamique commerciale et économique du territoire de la CdA.

Engagée dans une démarche « Territoire Zéro Carbone », la CdA de La Rochelle et ses partenaires se sont fixés des objectifs ambitieux de réduction des émissions carbone. Les déplacements représentent à l'échelle du territoire 27 % des émissions de Gaz à Effets de Serre – GES -, le transport de marchandises compte pour un tiers des émissions totales de GES des déplacements.

La CdA compte 27 922 établissements économiques. Chaque jour, 8 300 véhicules effectuent quotidiennement des opérations de livraison à l'échelle du territoire.

Territoire littoral, la CdA de La Rochelle est dit en « bout de chaîne » pour les acteurs de la logistique. Un certain nombre de professionnels sont situés à Niort et Rochefort. Cependant, le territoire accueille des professionnels de la logistique urbaine bien structurés qui, pour certains d'entre eux, agissent en qualité de sous-traitants des donneurs d'ordre nationaux. Le diagnostic réalisé en 2017-2018 a permis de mettre en exergue la forte pression logistique qui pèse sur La Rochelle et plus particulièrement son centre-ville.

La Rochelle représente 12 % des mouvements hebdomadaires de marchandises de l'intercommunalité et le centre-ville compte à lui seul 25 % des mouvements de marchandises de la commune. La ville-centre se démarque également par une réglementation de son cœur de ville qui vise à créer une zone apaisée, à favoriser les mobilités douces et préserver son patrimoine dans les secteurs sauvegardés notamment contraints en termes de largeur de voie.

En 2021, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est engagée dans le programme CEE InTerLud (Innovations Territoriales et Logistique urbaine durable). En 2024, l'Agglomération souhaite poursuivre son action grâce au programme InTerLud+ afin de finaliser son plan d'action et mettre en œuvre ces actions en bénéficiant de financements et de l'expertise du CEREMA et de l'entreprise Logistic Low Carbon. Ce programme offre aux collectivités un cadre pour élaborer un plan d'actions partagé et concerté en faveur d'une logistique urbaine plus écologique et plus économe en énergie.

Sur la base du diagnostic réalisé en 2017-2018, des ateliers de concertation et des ateliers sur le terrain ont été organisés en 2022 et 2023 avec les acteurs du territoire afin de consolider les données d'entrée, s'entendre et s'accorder sur les modalités d'organisation de la logistique avec des acteurs. Ce travail de concertation a permis d'identifier in fine 10 actions autour de 3 axes qui sont les suivants :

1. Anticiper et planifier les besoins fonciers en matière de logistique,
2. Accompagner la transition énergétique,
3. Organiser la desserte du centre-ville en conciliant vitalité économique et cadre de vie apaisé.

<b>Liste des actions de la charte</b>
Action 1 - Estimer le besoin de foncier logistique et sa spatialisation
Action 2 - Identifier des espaces de logistique pour la desserte durable du cœur de ville
Action 3 - Intégrer la prise en compte des besoins logistiques dans les documents de planification
Action 4 - Elaborer un schéma directeur des aires de livraison
Action 5 - Animer un groupe de travail et mettre à jour les supports de communication sur la livraison en centre-ville
Action 6 - Accompagner le déploiement de la cyclo-logistique sur le territoire
Action 7 - Développer des solutions de voirie partagée
Action 8 - Expérimenter un dispositif logistique spécifique type micro-hub pour la période estivale
Action 9 - Mettre en place un dispositif de contrôle des aires de livraison
Action 10 - Expérimenter les livraisons en horaire décalé

En se basant sur la priorisation des actions par les logisticiens émergeant des ateliers, l'Agglomération et les signataires de la charte se sont accordés sur une priorisation et un calendrier suivant :

<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027 - 2030</b>
<u>Action 2</u> : Identifier des espaces de logistique pour la desserte durable du cœur de ville	<u>Action 5</u> : Animer un groupe de travail et mettre à jour les supports de communication	A définir
<u>Action 4</u> : Elaborer un schéma directeur des aires de livraison	<u>Action 8</u> : Expérimenter un dispositif logistique spécifique type micro-hub	

Dans le cadre de cette charte volontaire, la CdA de La Rochelle s'engage à :

- Mettre en place des moyens humains et financiers pour déployer les actions prioritaires de la charte ;
- Intégrer les besoins en matière de logistique urbaine dans les différentes politiques publiques menées ;
- Être moteur pour l'animation des échanges (Comité de suivi (valant COPIL), COTECH, Comité des signataires, Comité de travail par actions) avec les professionnels de la logistique et faire remonter leurs besoins ou leur difficulté quotidienne ;
- Faire un état d'avancement aux professionnels des actions entreprises annuellement.

Les professionnels de la logistique, signataires de la charte, s'engagent à :

- Respecter les arrêtés en vigueur relatifs à la longueur et au poids total autorisé en charge (PTAC) des véhicules de livraison dans l'agglomération et plus particulièrement dans son centre ;
- Favoriser la décarbonation des livraisons sur le territoire en renouvelant leurs flottes de véhicules par des motorisations propres (lorsque cela est possible) ;
- Contribuer à mettre en œuvre les actions prioritaires et ciblées de la charte ;
- Participer au suivi et à l'animation du déroulement des instances et groupes définis.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver cette Charte de Logistique Urbaine Durable Intercommunale volontaire pour des engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération et les acteurs de la logistique urbaine,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cette Charte InterLUD+ avec les représentants des différents acteurs de la logistique urbaine sur le territoire de La Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 64

Nombre de membres ayant donné procuration : 13

Nombre de votants : 77

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 77

Votes pour : 77

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRÉSIDENT  
Antoine GRAU**

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.



# CHARTRE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA ROCHELLE

InTerLUD+

VILLE DE  
LA  
ROCHELLE

Communauté  
d'Agglomération de  
La Rochelle



InTerLUD+, programme porté par



LOGISTIC  
LOW-CARBON



En partenariat avec



# SOMMAIRE

## EDITO

### 1 LA MOBILITE DES MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

1.1	ELEMENTS DE CONTEXTE.....	4
1.2	LES ENJEUX LOGISTIQUES DU TERRITOIRE.....	5

### 2 LA DEMARCHE CONCERTEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

### 3 ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

3.1	PRINCIPES PARTAGES.....	9
3.2	ENGAGEMENTS RECIPROQUES.....	10

### 4 LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE INTERCOMMUNALE

4.1	AXE 1 - ANTICIPER ET PLANIFIER LES BESOINS EN MATIERE DE LOGISTIQUE.....	11
4.2	AXE 2 - ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	13
4.3	AXE 3 - ENCOURAGER LA DESSERTE DU CENTRE VILLE EN CONCILIANT VITALITE ECONOMIQUE ET CADRE DE VIE APAISE.....	14

### 5 SUIVI, EVALUATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

5.1	CALENDRIER DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	16
5.2	GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....	16
5.3	CONTRIBUTION DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE A LA CHARTE.....	18

# EDITO

## Déployer une Logistique Urbaine Décarbonée sur notre territoire : un défi et une opportunité

En ces temps où la transition écologique est au cœur des préoccupations locales et nationales, la question de la décarbonation de la logistique urbaine émerge comme un enjeu crucial pour nos villes. Le transport de marchandises, vital pour nos économies et nos emplois, génère une part significative des émissions de CO<sup>2</sup>. Pourtant, des solutions existent, et c'est notre devoir, en tant qu'élus, de les promouvoir et de les mettre en œuvre avec détermination et pragmatisme sur nos territoires.

Nous avons aussi la responsabilité d'encadrer les flux croissants de marchandises sur la ville de La Rochelle et plus particulièrement dans son centre historique et son secteur piéton aujourd'hui sanctuarisé. Les professionnels de la logistique, qui ont fait l'effort de verdir leur flotte de véhicules ces dernières années, bénéficient de créneaux horaires supplémentaires pour approvisionner leurs clients. Enfin, les logisticiens à vélo du dernier kilomètre disposent d'un soutien des pouvoirs publics pour le développement de leur activité.

Le programme InTerLUD propose un cadre et des actions à déployer prioritairement sur notre territoire. En mettant en relation la collectivité locale, les logisticiens, les artisans et commerçants, InTerLUD facilite le dialogue entre les acteurs pour *in fine* faire émerger des solutions co-construites, innovantes et adaptées aux spécificités de notre territoire.

La décarbonation de la logistique urbaine n'est pas seulement un défi environnemental, c'est aussi une formidable opportunité économique. En encourageant le déploiement de solutions durables, la compétitivité de nos entreprises se retrouve renforcée et des emplois sont créés. Nous plaçons pour une logistique urbaine décarbonée qui soit durable, efficiente et répliquable pour d'autres collectivités qui souhaiteraient s'en inspirer.

### **Bertrand AYRAL**

*Vice-Président*

*de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
en charge des transports et mobilités,  
Liaisons cyclables et schéma directeur cyclable*

### **Olivier PRENTOUT**

*Adjoint au Maire*

*de la commune de La Rochelle  
en charge de l'Aménagement  
et gestion des espaces publics, Mobilités urbaines,  
le Stationnement et la Voirie.*

# 1 LA MOBILITE DES MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

**La mobilité des marchandises** renvoie aux **besoins d'approvisionnement des acteurs économiques et des habitants, générateurs de flux, sur un territoire**. Elle fait référence aux fonctions d'approvisionnement (mais également d'enlèvement) des particuliers, commerces, bureaux, industrie mais aussi à l'artisanat et au service, à l'administration ou encore à l'approvisionnement des chantiers. Elle implique de recourir à du transport (caractérisé par des flux, des modes de gestion et d'organisation, des modes de transport, de motorisations...) et des espaces logistiques (entrepôts, plateformes multimodales, aires de livraisons...) sur un espace public partagé et contraint.

## 1.1 Eléments de contexte

Engagée dans une démarche « Territoire zéro Carbone », la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et ses partenaires se sont fixés des objectifs ambitieux de réduction des émissions carbone. Les déplacements représentent à l'échelle du territoire 27% des émissions de GES, les déplacements de marchandises compte pour un tiers des émissions totales de GES des déplacements.

La Communauté d'Agglomération compte 175 608 habitants (2020) et 27 922 établissements économiques. Ce sont ainsi 19 000 mouvements de marchandises générés chaque jour soit 8 300 véhicules qui effectuent quotidiennement des opérations de livraison à l'échelle du territoire<sup>1</sup>. Territoire littoral, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est dit en « bout de chaîne » pour les acteurs de la logistique. Un certain nombre de professionnels sont situés à Niort et Rochefort. Cependant, le territoire accueille des acteurs du transport bien structurés qui, pour certains d'entre eux, agissent en qualité de sous-traitants des grands donneurs d'ordre nationaux.

Le diagnostic réalisé en 2017-2018 a permis de mettre en exergue la forte pression logistique qui pèse sur la Rochelle et plus particulièrement son centre-ville. La Rochelle représente 12% des mouvements hebdomadaires de marchandises de l'intercommunalité et le centre-ville compte à lui seul 25% des mouvements de marchandises de la commune<sup>2</sup>. La ville centre se démarque également par une réglementation de son cœur de ville qui vise à créer une zone apaisée et favoriser les mobilités douces

---

<sup>1</sup> Modélisation Freturb® (2017) – Hors e-commerce

<sup>2</sup> Id.

et un urbanisme particulier avec un secteur sauvegardé contraint en termes de largeur de voie notamment.

## 1.2 Les enjeux logistiques du territoire

A l'issue d'un travail de concertation avec l'ensemble de l'écosystème marchandises du territoire, **trois enjeux structurants** ont été formalisés comme **ligne directrice de la présente Charte de logistique urbaine durable** :

- **Anticiper et planifier les besoins en fonciers en matière de logistique** : La Communauté d'Agglomération est un territoire attractif dont la population augmente. Les modes de consommation changent. La façon de penser le territoire évolue (réglementation de zones piétonnes, développement des mobilités douces). Comment répondre aux besoins des acteurs économiques en termes de foncier, d'espaces de livraison dans le court, moyen et long terme pour assurer une desserte pérenne et efficace du territoire (pour les approvisionnements comme pour les expéditions).

*Le diagnostic a montré qu'un certain nombre d'acteurs se situent à Niort ou Rochefort et que cela offre une opportunité pour l'implantation de sites logistiques pour le dernier kilomètre. De plus, la nécessité d'un maillage plus fin des aires de livraison est également ressortie du diagnostic.*

- **Accompagner la transition énergétique** : Chaque acteur a un rôle à jouer dans la transition énergétique. Comment associer l'ensemble des parties prenantes à la stratégie sur la transition énergétique développée sur le territoire ? Et comment les accompagner dans la démarche ?

*Le diagnostic a permis de pointer le manque de lisibilité des réglementations en vigueur, pour les acteurs économiques, et leur besoin d'être associés de manière continue aux réflexions voire d'être accompagnés pour mettre en place des projets.*

- **Organiser la desserte du centre-ville en conciliant vitalité économique et cadre de vie apaisé** : Comment assurer la desserte du centre-ville de la rochelle pour renforcer le dynamisme économique tout en préservant la qualité de vie des habitants et des usagers ?

*Le diagnostic a mis en avant la pression logistique que subit le centre de ville de La Rochelle et les difficultés rencontrées par les acteurs économiques (transporteurs, commerçants)*

## 2 LA DEMARCHE CONCERTEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

### 2.1.1 Méthode & Planning

Après avoir réalisé un diagnostic sur la logistique urbaine en 2017-2018, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a souhaité approfondir ses travaux dans ce domaine et s'est engagée dans le programme d'accompagnement InTerLud (Innovations Territoriales et Logistique urbaine durable) en signant la convention en décembre 2021. En 2024, l'agglomération souhaite s'engager dans le programme InTerLud+ afin de poursuivre et finaliser son plan d'action et mettre en œuvre ces dernières en bénéficiant de l'expertise du CEREMA et de Logistic Low Carbon.

Ce programme offre aux collectivités un cadre pour élaborer un plan d'actions partagé et concerté en faveur d'une logistique urbaine plus écologique et plus économe en énergie.

Sur la base du diagnostic réalisé en 2017-2018, des ateliers de concertation ont été organisés avec les acteurs du territoire afin de consolider les données d'entrée ainsi que d'objectiver et de comprendre les modalités d'organisation de la logistique et des acteurs qui la composent sur le territoire de l'agglomération.

Un premier atelier, organisé le 07 octobre 2022, a permis de définir les orientations et les pistes d'action qui ont constitué le socle de réflexion tout au long de la démarche :

- **Anticiper et planifier les besoins fonciers en matière de logistique**
- **Accompagner la transition énergétique**
- **Organiser la desserte du centre-ville en conciliant vitalité économique et cadre de vie apaisant**
- **Co-construire et expérimenter**, avec cet axe comme fil rouge.

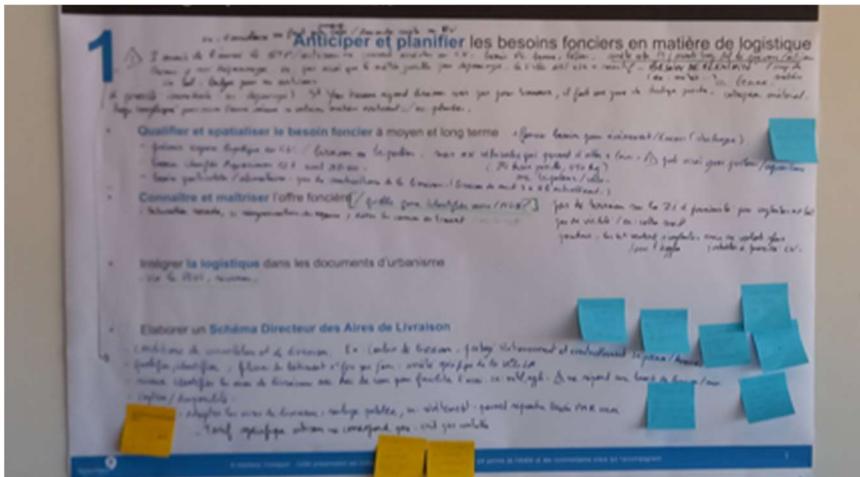
En janvier 2023, des ateliers thématiques ont permis de travailler plus finement sur les actions des différentes thématiques identifiées. Ces ateliers ont porté sur les mesures d'accompagnement, le schéma directeur d'accessibilité, le schéma directeur des aires de livraison et la transition énergétique.

En mai 2023, un atelier terrain a réuni les acteurs intervenant sur le centre-ville de la Rochelle pour échanger sur les livraisons de ce secteur et identifier les aménagements de voirie pertinents.

Ce travail de concertation a permis d'identifier **in fine 10 actions autour de 3 axes**.

## 2.1.2 Un projet collectif et concerté

L'atelier du 7 octobre 2022 a réuni une 50<sup>aine</sup> de participants et la formalisation de 14 actions rattachées aux différentes thématiques. Après une présentation en plénière des orientations stratégiques et des actions potentielles, un travail en sous-groupes thématiques a été mené pour partager et valider les pistes d'actions proposées.



En janvier 2023, un nouveau temps d'échange a été organisé pour travailler plus finement sur :

- L'élaboration d'un schéma directeur des aires de livraison
- Un schéma directeur d'accessibilité marchandises à la zone piétonne
- Le soutien au déploiement des infrastructures d'avitaillement
- Les mesures d'accompagnement

Les participants étaient répartis par groupe de 9 à 21 participants. Dans chaque groupe de travail, les actions issues de l'atelier du 7 octobre ont été rappelées, des informations, données, cartes sur les

éléments de contexte rochelais rattachés à la thématique ont été partagés, des retours d'expérience ont été présentés dans le but de décliner concrètement chaque thématique.

Le dernier atelier s'est tenu en mai 2023 et a réuni une 20<sup>aine</sup> de partenaires dans le but d'échanger sur des solutions concrètes pour la livraison du centre-ville apaisé.

### **2.1.3 Acteurs associés**

Un panel d'une cinquantaine d'acteurs a été établi de manière à ce que chaque thématique du transport de marchandises soit représentée lors des sessions de travail collectives. Transporteurs, grossistes, artisans, les représentants des professionnels et des structures publiques ont ainsi pu partager leur retour d'expériences et contribuer aux échanges pour l'élaboration de la Charte.

## 3 ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Les signataires de la charte, pilotée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, s'engagent dans une démarche partagée pour atteindre **un objectif commun d'une logistique urbaine durable pour le territoire**. Au travers d'actions conjointement menées, les acteurs agiront ensemble pour tendre vers une logistique plus performante et innovante et qui participe à la stratégie zéro carbone du territoire.

### 3.1 Principes partagés

Les signataires de la charte, y compris la CdA de La Rochelle et ses communes, s'engagent à **poursuivre le travail partenarial et participer activement, grâce à des actions concrètes et mesurables, à l'atteinte des objectifs** précédemment définis.

De manière générale, **les membres signataires s'engagent à :**

- Respecter la charte établie ;
- Porter ou contribuer à la mise en place des actions prioritaires de la charte ;
- Poursuivre le verdissement de leur parc de véhicules pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants (NO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub> etc.) ;
- Respecter un planning de mise en œuvre et identifier des porteurs d'actions ;
- Contribuer à la méthode d'évaluation des actions engagées et partager les données permettant la conduite de ces évaluations ;
- Assurer un suivi et une animation du déroulement de la charte en participant aux instances et groupes projets qui seront définis.

Chaque signataire a un rôle à jouer dans la réussite de la Charte et doit engager les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de plan d'actions.

## 3.2 Engagements réciproques

En tant que coordinateur de la charte et de sa mise en œuvre concrète sur le territoire, **la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'engage à :**

- Mettre en place des moyens humains et financiers pour déployer les actions prioritaires de la charte ;
- Intégrer les besoins en matière de logistique urbaine dans les différentes politiques publiques qu'elle mène ;
- Être moteur pour l'animation des échanges (Comité de suivi (valant COPIL), COTECH, Comité des signataires, Comité de travail par actions) avec les professionnels de la logistique et faire remonter leur difficulté quotidienne ;
- Faire un état d'avancement aux professionnels des actions entreprises annuellement.

**Les signataires de la charte, regroupés dans le Comité des signataires, s'engagent à :**

- Respecter les arrêtés en vigueur relatifs à la longueur et au poids total autorisé en charge (PTAC) des véhicules de livraison dans l'agglomération et plus particulièrement dans son centre ;
- Favoriser la décarbonation des livraisons sur le territoire en renouvelant leurs flottes de véhicules par des motorisations propres (lorsque cela est possible) ;
- Mettre en œuvre les actions prioritaires et ciblées de la charte ;
- Participer au suivi et à l'animation du déroulement des instances et groupes définis.

# 4 LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE INTERCOMMUNALE

## 4.1 AXE 1 – ANTICIPER ET PLANIFIER LES BESOINS EN MATIERE DE LOGISTIQUE

### # 1 – Estimer le besoin de foncier logistique et sa spatialisation

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'engage à lancer une étude sur les besoins en foncier logistique et leur localisation à horizon 2040. Cette étude doit permettre de réaliser un diagnostic du territoire en matière de logistique (acteurs, filières, etc.) puis de proposer un maillage logistique reposant sur plusieurs niveaux d'ELU fonctionnant en réseau, comprenant des éléments de programmation-type.

### # 2 – Identifier des espaces de logistique pour la desserte durable du cœur de ville

Dans un contexte de pression foncière grandissante et dans une optique de report modal vers des modes de livraison plus vertueux, cette action vise identifier les opportunités mobilisables à court moyen et long terme pour des fonctions logistiques pour accompagner ce changement. En lien avec l'étude prévue dans l'action 1, il s'agira d'identifier les ressources, de caractériser les sites recherchés en fonction des types de surfaces à développer, et de recenser les projets d'aménagement en cours pour étudier leurs capacités d'intégration de fonctions logistiques. Enfin, il s'agira de prioriser les sites en fonction de la disponibilité et des contraintes, et de fixer les modalités de leur mise à disposition.

### # 3 – Intégrer la prise en compte des besoins logistiques dans les documents de planification

Afin d'apaiser l'espace public, de proposer de nouveaux services aux clients et de favoriser les modes doux pour les livraisons du dernier kilomètre, des outils réglementaires à intégrer dans les documents de planification territoriale peuvent être mobilisés. Responsable de l'élaboration du PLUi, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pourra prendre en compte la densité commerciale et la destination économique du bâti pour intégrer des éléments spécifiques à la mobilité des marchandises à ce document d'urbanisme. Pour ce faire, un référent sera désigné au sein de la collectivité, un benchmark des PLU prenant en compte ce sujet pourra être réalisé et une étude sera menée pour travailler plus concrètement sur les outils réglementaires mobilisables par la collectivité et identifier les sites favorables à la logistique en s'appuyant sur les travaux des actions 1 et 2.

### # 4 – Elaborer un schéma directeur des aires de livraison

Le diagnostic et les ateliers de concertation ont pu faire ressortir un besoin en aires de livraison pour le centre-ville élargi de La Rochelle, un secteur avec de nombreuses rues étroites et souvent piétonnes. Un schéma directeur des aires de livraison doit permettre de refonder le maillage existant en prenant en compte les besoins des acteurs et les contraintes d'espace. Sur le fondement d'une

étude de recensement et de qualification préalable, des aires pourront être créées, supprimées ou relocalisées sur des portions de voiries très génératrices de mouvements de marchandises. Les aménagements connexes (abaissement de trottoir, vigilance sur le mobilier urbain gênant), seront aussi pris en compte. Une projection financière permettra de chiffrer et d'étaler dans le temps le programme d'aménagement ; et une réflexion pourra être menée sur la réglementation applicable.

## 4.2 AXE 2 – ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

### # 5 – Animer un groupe de travail et mettre à jour les supports de communication sur la livraison en centre-ville

Les travaux sur la Charte de logistique urbaine durable ont permis de renforcer un dialogue entre acteurs publics et privés du territoire. Ce groupe de travail doit permettre de poursuivre ces échanges, de continuer de partager les retours d'expériences, les difficultés rencontrées sur le terrain et de se tenir informé réciproquement des évolutions réglementaires et technologiques. L'enjeu est de pouvoir faire perdurer dans le temps cette instance et de réussir à mobiliser les acteurs sur le long terme. Au vu des évolutions de la livraison en centre-ville de La Rochelle, il convient de mettre à jour les supports de communication portant sur la livraison dans le cœur de la ville de La Rochelle.

### # 6 – Accompagner le déploiement de la cyclologistique sur le territoire

La cyclologistique est une clé pour l'approvisionnement en centre-ville de La Rochelle, où les rues piétonnes, étroites, pavées et touristiques ne peuvent être desservies à toute heure par des véhicules de livraison. En prenant appui sur l'écosystème existant, cette action vise donc à accompagner et développer l'offre de cyclologistique sur le territoire. Il s'agira de recenser les acteurs du secteur, de collecter les retours d'expériences sur les difficultés à lever pour les cyclologisticiens, puis de mettre en lien offre et demande en organisant des rencontres entre des entreprises de messagerie et des opérateurs de cyclologistique.

## **4.3 AXE 3 – ENCOURAGER LA DESSERTE DU CENTRE VILLE EN CONCILIANT VITALITE ECONOMIQUE ET CADRE DE VIE APAISE**

### **# 7 - Développer des solutions de voirie partagée**

Dans les zones fortement fréquentées par les piétons, un panel de solutions doit être imaginé pour faciliter les livraisons sur la base d'un partage de l'espace public. Parmi les solutions, La Rochelle a aménagé la rue de Saint-Yon en supprimant les trottoirs, les places de stationnement et aires de livraison afin de faciliter les cheminements piétons. La voie est alors partagée entre les différents usages, sur un créneau donné. L'action vise donc à faire le bilan du fonctionnement de cette rue en interrogeant les livreurs et les commerçants, puis analyser les secteurs tendus et la reproductibilité de l'organisation. Ensuite, il s'agira d'estimer les travaux à réaliser ainsi que leurs coûts, d'échanger avec les livreurs et commerçants des voies retenues et enfin d'établir un calendrier des travaux à mener.

### **# 8 – Expérimenter un dispositif logistique spécifique type micro-hub pour la période estivale**

Depuis juillet 2023, les véhicules de livraison ne peuvent plus entrer dans la zone apaisée du centre de La Rochelle à partir de 11h00. Cette action vise à proposer une solution alternative aux livreurs et commerçants pour la période estivale. Un micro-hub adapté aux besoins des acteurs et aux contraintes de voirie pourra ainsi être expérimenté et évalué pendant un été. Cela nécessite d'identifier au préalable les filières voyant augmenter leurs flux en saison estivale pour qu'elles fassent l'objet d'une attention particulière. Plus précisément, le dispositif pourra être mis en place sur la base d'un travail de recensement des acteurs volontaires, d'un benchmark de solutions similaires, d'études foncières et techniques pour identifier des sites disponibles et adaptés, et d'un travail sur la définition du mode d'exploitation et de gestion du hub et des livraisons.

### **# 9 – Mettre en place un dispositif de contrôle des aires de livraison**

Outre les besoins qualitatifs et quantitatifs des acteurs en matière d'aires de livraison, principalement dans le centre historique de La Rochelle, la disponibilité des aires de livraison est un enjeu majeur. Il s'agit d'assurer un usage des aires qui permet une rotation suffisante pour que les commerces soient approvisionnés de manière efficace et de lutter ainsi contre les stationnements abusifs des véhicules particuliers sur les aires de livraison. L'action doit permettre de réduire le nombre d'arrêts pour la livraison en double file. Plusieurs dispositifs de contrôle existent (applications, caméras, capteurs, bornes de stationnement...) et, une fois choisis, une communication auprès des acteurs sur le déploiement du dispositif retenu devra être menée. Les agents chargés du contrôle devront également être formés.

## # 10 – Expérimenter les livraisons en horaire décalé

Afin de réduire la congestion routière et les émissions de polluants, il s'agit principalement d'identifier les cas d'usage se prêtant aux livraisons en horaire décalé. A l'issue d'un protocole tripartite (collectivité, acteur chargé de la livraison et destinataire), un arrêté municipal autorisera ces livraisons à titre expérimental. Cette phase permettra d'identifier les filières les plus compatibles avec ces horaires. Cette action devra être appuyée sur un diagnostic fonctionnel des commerces, des aménagements de voirie spécifiques (abaissements de trottoirs, revêtements silencieux en lien avec la certification PIEK, aménagements dans les bâtiments). Un cahier des charges à destination des opérateurs de transport sera établi et portera tant sur le matériel mobilisé que sur le personnel assurant la manutention.

# 5 SUIVI, EVALUATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

## 5.1 Calendrier des actions prioritaires

En se basant sur la priorisation des actions par les logisticiens émergeant des ateliers, l'agglomération et les signataires de la charte se sont accordés sur une priorisation et un calendrier suivants :

2025	2026	2027
<p><u>Action 2</u> : <b>Identifier des espaces de logistique</b> pour la desserte durable du cœur de ville</p> <p><u>Action 4</u> : Elaborer un <b>schéma directeur des aires de livraison</b></p>	<p><u>Action 5</u> : Animer un <b>groupe de travail</b> et <b>mettre à jour les supports de communication</b></p> <p><u>Action 8</u> : <b>Expérimenter</b> un dispositif logistique spécifique type <b>micro-hub</b></p>	<p>A définir en 2025</p>

## 5.2 Gouvernance et suivi de la mise en œuvre des actions

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'engage à s'assurer de la **mise en œuvre de la présente charte**, elle sera la coordonnatrice des différents acteurs et actions de la charte.

Le détail de la gouvernance est explicité ci-dessous :

1. Un comité de suivi (équivalent COPIL)

Le rôle du comité de suivi est de prioriser les actions de la Charte à mener et d'y dédier des moyens ainsi que d'assurer la cohérence des actions avec les différents documents stratégiques de la collectivité.

Le comité de suivi est piloté :

- par le Vice-Président en charge des transports et mobilités de la communauté d'agglomération de La Rochelle,
- par l'adjoint en charge des mobilités, de la voirie et du stationnement de la Ville de La Rochelle,
- par l'adjointe en charge du commerce, cœur de ville et attractivité locale responsable
- par l'adjoint en charge de la tranquillité publique (Police).

Le comité de suivi se réunit 1 à 2 fois par an et selon les besoins.

## 2. Un Comité technique (COTECH)

Le rôle du COTECH est d'assurer le pilotage opérationnel conformément aux décisions du COPIL. Il regroupe les différents services impliqués de l'agglomération et de la ville de La Rochelle, ainsi que du CEREMA, Logistic Low Carbon et d'un bureau d'études expert le cas échéant.

Le COTECH se réunit à minima 2 fois par an.

## 3. Le Comité des signataires

Il regroupe l'ensemble des signataires de la Charte. Il propose les actions et ajustements à envisager le cas échéant. Il a pour rôle de faire remonter les besoins et difficultés rencontrés par les professionnels de la logistique urbaine. Cette instance permet un dialogue serein et constructif entre les acteurs privés et publics pour décarboner la logistique urbaine. Le comité des signataires a pour vocation de se réunir à minima une fois par an. Le comité des signataires peut interpeler le comité de suivi.

## 4. Les groupes de travail par action (GT)

Le groupe de travail par action regroupe les signataires de la charte et les pilotes des actions, il a pour but des échanges spécifiques, techniques, opérationnels sur les actions figurant dans la charte et prioritaires. Il peut être convoqué à la demande de la collectivité et/ou d'un ou plusieurs signataires de la Charte. La fréquence des rencontres dépend de l'avancement de la réalisation de l'action.

Pour chaque action, un pilote sera désigné pour assurer le bon déroulement opérationnel de l'action, il s'appuiera sur les contributions du groupe des signataires intéressés. Le groupe d'action pourra solliciter ponctuellement des intervenants extérieurs pour solliciter de l'expertise externe.

De **nouveaux signataires** pourront intégrer la démarche pendant la période de déploiement de la charte. Ils s'engageront à adopter la Charte et contribueront à sa mise en œuvre.

## 5.3 Contribution des acteurs économiques du territoire à la Charte

Depuis le lancement des travaux sur la Charte, acteurs économiques du territoire, fédérations représentant les professionnels, etc. se sont mobilisés pour participer aux ateliers de concertation, partager leurs retours d'expérience et leur connaissance du territoire pour alimenter les réflexions qui ont permis d'élaborer ce programme de 8 actions. La Communauté d'Agglomération tient à remercier l'ensemble de ces partenaires pour leur implication.

- ALLOIN
- ALSTOM
- Aunis Messagerie
- Aunis-Fruits
- Auto Transports Services
- Berthelot Boissons (Distriboissions)
- Biotop
- CAPEB 17
- Carrefour
- CEREMA
- CCI La Rochelle
- CGAD
- Chambre d'agriculture Charente-Maritime
- Chronopost
- City Club
- CMA Charente-Maritime
- CPME 17
- CREW&DOCK SERVICE
- Dachser
- DB Schenker
- Deret
- DHL
- DHL Express
- DistriNet Service
- DPD
- Elis
- FFB 17
- FNTP
- FNTR

- FORNEL
- FPL (France Poids Lourds )
- France Boissons (FNB)
- FRTP NA
- Galeries Lafayette
- GDA Relais d'or (Pomona)
- GDA Relais d'Or / Pomona
- GEODIS
- GLS
- Groupe Berthelot
- GROUPE HAUTIER TRANSPORTS
- Groupe Hospitalier
- Groupe Merling Torréfacteur
- Groupe Ridoret
- Groupe Ridoret
- Heppner
- Interface Transport
- La Poste
- La Rochelle Boissons (Distriboissions)
- Logistic Low Carbon
- Mapstime
- MEDEF
- MER
- METRO
- Monoprix
- Monoprix Samada
- NEGOLOC
- OCP
- Of course transport
- OTRE
- RIPEAU MARTEL
- RQHSE
- Sarrion Transports
- SOMELAC
- STEF
- Tardet
- TBR
- TLF
- TNT

- Tout en vélo
- Transgourmet
- Transports Baudoin
- Transports Durand
- Triporteurs Rochelais
- U2P
- UMIH 17
- Union Maritime - La Rochelle
- Vins Liboureau
- VRAI + LOCAL
- Wahaliv
- ZURBAN Z ELEC

Les signataires de la Charte sont les suivants :

<b>Pour la Communauté d'Agglomération de la Rochelle</b>	<b>Pour la Ville de La Rochelle</b>
<b>Pour les Transporteurs / Logisticiens</b>	<b>Pour les Grossistes</b>
<b>Pour les Producteurs</b>	<b>Pour la Construction et le BTP</b>
<b>Pour la Grande Distribution</b>	<b>Pour les Commerçants</b>
<b>Pour l'Hôtellerie / Restauration</b>	<b>Pour les Gestionnaires de déchets</b>
<b>Pour les Organisations Patronales</b>	